

Séance du 30 avril 2018 à 20.00 h.
A l'Hôtel-de-Ville

Sous la Présidence de Monsieur Armin Von Ow, l'ordre du jour est le suivant :

1. **Appel d'entrée.**
2. **Acceptation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2017.**
3. **Communications de la Municipalité.**
4. **Liste des prochains préavis.**
5. **Rapport de la commission de gestion concernant la tournée de plaine du 25 novembre 2017 et vote.**
6. **Divers et propositions individuelles.**
7. **Appel de sortie.**

Aucune demande de modification de l'ordre du jour n'étant faite, il sera suivi tel que présenté.

1. **Appel d'entrée.**

Mme Myriam Deriaz, secrétaire du conseil, procède à l'appel d'entrée : 34 conseillères et conseillers sont présents et 7 absents. Il s'agit de Mme Carole BEATI, Mme Marianne CAND, Mme Patricia CHAMBETTAZ, M. Jimmy CUEREL, Monsieur Denis DARDENNE, Mme Aline PFAENDER et M. Joël PFAENDER.

2. **Acceptation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2017.**

La lecture du procès-verbal n'est pas demandée et il est accepté avec remerciements à son auteur Madame Myriam Deriaz.

Monsieur le Président donne lecture d'une lettre adressée au Conseil et envoyée par Mme Elisabeth Jeanneret concernant une forme d'étiquetage pour la déchetterie et un ajout de quelques poubelles avec cornets pour les chiens dans le haut du village.

3. Communications de la Municipalité.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Cuérel.

Celui-ci informe qu'ils ont reçu le même courrier de Mme Jeanneret. Concernant les panneaux pour la déchetterie, ils sont déjà en préparation et seront posés une fois terminés. Pour les poubelles, 3 ou 4 nouvelles poubelles ont été commandées et la Municipalité attend de les recevoir. Une information apparaîtra dans le BAO et un tout-ménage sera envoyé pour rappeler l'emplacement des dites poubelles.

Pour le préavis concernant le petit immeuble et le cabinet médical, la mise à l'enquête a été faite mais il y a eu une opposition à cette dernière. Celle-ci est en train d'être traitée ce qui ralentit le projet.

Concernant le préavis pour les chemins d'accès aux alpages, les travaux sont terminés par contre le coût global par rapport à ce qui avait été voté par le conseil communal est inférieur mais il manque encore une partie des subventions. Pour cela, ils voulaient faire la visite l'automne passé, ce qui n'a pas été possible à cause de la neige donc la visite sur place avec le canton se fera ce printemps pour qu'ils puissent ensuite verser les subventions. La Municipalité aura donc le montant final à ce moment-là.

Concernant l'éclairage public, il était prévu au budget que tout ce qui est suspendu (7) soit changé pour de l'éclairage avec du LED. Cela a été fait et la Municipalité espère qu'ils fonctionneront mieux que les anciens.

De plus, à la rue du Russet où il manque de l'éclairage public, ils ont commandé un poteau d'éclairage public car ils veulent faire un essai avec un éclairage qui aura un poteau fixe et un socle mais qui ne fonctionnera qu'avec un panneau solaire.

Pour le Plan Général d'Affectation, la Municipalité avait commencé à le réviser il y a environ 10 ans. Ils avaient dû faire l'étude de faisabilité sur l'ensemble du territoire communal, étude ATAF. Ceci avait été imposé par le Canton. A la fin de l'étude ils pensaient pouvoir réviser le PGA mais il y a 4-5 ans il a été dit à la Municipalité de ne pas encore réviser le PGA mais de faire le plan directeur communal. Chose qui est faite. Maintenant ils vont réviser le PGA, ce qui fera l'objet d'un prochain préavis. Ils vont demander un crédit pour la révision du PGA puisque c'est une obligation légale pour la Municipalité. Par contre ce qui n'était pas prévu avant et ce que les gens ne savent pas forcément c'est que durant toutes ces dernières années jusqu'à la fin de l'année passée il y avait un calcul qui se faisait à savoir : les réserves qu'avait le village pour accueillir de nouveaux habitants, pour construire de nouveaux bâtiments. Et Baulmes avait une réserve pour accueillir 380 habitants, nous n'étions donc pas un village surdimensionné. Maintenant,

avec les nouveaux calculs, cette réserve est de 530 ce qui fait que Baulmes se retrouve dans une situation comme environ 80% des communes de surdimensionnement. Donc aujourd'hui la commune a un potentiel d'accueil de nouveaux habitants qui est trop élevé par rapport au plan directeur cantonal donc la conclusion du PGA qui sera dans 2 ou 3 ans est que de toute façon il faudra dézoner. A savoir que de la zone à bâtir actuellement légalisée devra devenir de la zone verte ou agricole.

Concernant la gestion électronique des documents, celle-ci est en train d'être mise en place, pour un gain de place, pour moins utiliser de papier et pour mieux communiquer entre les divers intervenants. Ceci touchera certainement aussi le Conseil Communal dans le but d'une simplification. Ces changements permettront à tout le monde d'avoir accès aux informations de manière plus simple qu'aujourd'hui.

Comme paru dans le BAO, la Commune a fait un appel d'offre pour vendre une parcelle en zone artisanale, ce qui est terminé. Et depuis la semaine passée, il y a une mise à l'enquête. Un DP est supprimé pour que ça devienne une parcelle privée. Ce qui signifie qu'un petit domaine public, à savoir un petit bout de chemin à côté du bâtiment de Swisscom est remis en parcelle privée communale car la zone artisanale En Contornet qui est là depuis une vingtaine d'années (tout ce qui se trouve en-dessous du garage Mattei) va se développer dans le courant de l'année, raison pour laquelle la Municipalité est obligée de faire cette modification. Ceci fera aussi l'objet d'un prochain préavis, à savoir l'aménagement de la zone artisanale En Contornet.

Pour l'avancement du dossier de l'Hôtel de Ville, ils ont reçu le diagnostic amiante sur l'ensemble de l'Hôtel de Ville ce qui signifie qu'ils peuvent aller de l'avant. En ce moment ils discutent avec les Monuments Historiques car le bâtiment est classé en note 2. D'ici fin juin la discussion devrait être terminée. Il y a maintenant une réflexion un peu plus poussée sur l'accueil des enfants, UAPE, Garderie, Halte-jeux, Cantine car ils voulaient au départ offrir l'ensemble mais le coût est de toute façon trop élevé donc une nouvelle réflexion est faite.

Monsieur Von Ow remercie le syndic pour ces informations.

4. Liste des prochains préavis.

Monsieur Cuérel nous informe des prochains préavis à savoir :

- Préavis pour accepter le règlement des transports scolaires
- Préavis qui portera sur un crédit pour la révision du PGA
- Préavis qui portera sur l'aménagement de la zone artisanale En Contornet

5. Rapport de la commission de gestion concernant la tournée de plaine du 25 novembre 2017 et vote.

Monsieur Von Ow rappelle la marche à suivre. Celle-ci est acceptée.

Christian Cachemaille, Président de la commission, donne lecture du rapport jusqu'à la première observation.

Monsieur Cuérel précise pour la première observation que les petits travaux de serrures ont été faits et que le marquage pour le badminton est en cours. Les travaux plus importants feront partie du préavis qui parviendra aux conseillers d'ici 3 semaines environ, soit la régulation eau chaude, eau froide et la ventilation.

La commission accepte la réponse de la Municipalité.

Une discussion est ouverte par le Président.

Monsieur Grégory Perusset demande de reprendre les 8 points et de dire ce qui a été fait et pas uniquement 4 points.

Monsieur Jacques-Yves Deriaz reprend la liste et répond ceci :

- Serrure de la porte d'entrée du bâtiment : fait
- Système de ventilation des douches : fait partie du préavis futur
- Problème avec un palonnier pour les anneaux : mauvaise manipulation uniquement
- Porte intérieure de la salle de gym : refait
- Passage automatique des douches filles, buses dans les murs : soit dans un futur préavis ou ne sera pas du tout revu
- Les chenaux doivent être contrôlés et remis en état : les enfants s'y pendent ce qui les fait plier donc la commune les redresse de temps en temps mais il n'y a rien d'autre qui est fait
- Régulation du système de chauffage de la salle : sera traité dans le prochain préavis
- Marquage du terrain de badminton : en cours

Madame Lattion demande de quel préavis il s'agit lorsqu'ils disent que ça fera partie d'un prochain préavis.

Monsieur Cuérel répond que c'est un préavis qui avait déjà été annoncé et qui concerne différents travaux en lien avec les bâtiments. Dans ce préavis il y a tout ce qui concerne la salle de sport, l'installation frigorifique qui est au stade, les locaux pour les sociétés qui se trouvent derrière le stade à savoir la société de gym, la société de jeunesse et la société de pétanque et quelques travaux à

la tour, quelques aménagements au stand de tir de la Commune et à la salle des fêtes et la place de jeux.

Monsieur Cachemaille donne lecture jusqu'à l'observation n° 2.

La réponse de la Municipalité a été acceptée

Une discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Monsieur Cachemaille donne lecture jusqu'à l'observation no 3.

La réponse de la Municipalité a été acceptée.

Une discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le Président de la Commission termine la lecture jusqu'aux conclusions.

Monsieur Von Ow ouvre une discussion.

Monsieur Claude Deriaz nous informe qu'il ne se satisfait pas de la réponse de la Municipalité concernant les chemins AF. Il y a quelques années il avait été proposé de faire un remaniement parcellaire et de transformer les chemins. A ce moment-là les agriculteurs concernés sortaient juste d'un autre remaniement qui avait coûté passablement d'argent raison pour laquelle les agriculteurs ont refusé le remaniement. Ceci dit, Monsieur Deriaz informe qu'il pense que la réparation des chemins doit se faire régulièrement car il pense que d'ici 5 ans il ne sera plus possible de rouler en voiture sur des chemins de champs.

Claude Deriaz explique également que les agriculteurs sont obligés de traiter les nuisibles tels que chardons, rumex, etc... cependant, il semble que les chardons des montagnes envahissent la plaine. Alors bien que la Commune ne soit pas tenue de les traiter, Monsieur Deriaz pense que cela va devenir un gros problème en plaine.

Monsieur Grégory Perusset s'adresse à la Commission de Gestion en demandant que pour un rapport futur la question posée à la Municipalité soit écrite en italique et la réponse d'une autre manière afin que le rapport soit plus compréhensible.

Monsieur Gilles Deriaz demande à la Municipalité de donner son avis concernant les chemins AF car il informe qu'ayant repris son domaine en 2010

il n'a jamais été consulté pour ces chemins et il demande donc d'où vient cette décision de ne pas entretenir les chemins.

Monsieur Cuérel répond qu'ils n'ont jamais dit qu'ils n'entretiendraient plus les chemins. Mais il rappelle qu'il y a actuellement un problème à savoir les dimensions des machines agricoles d'aujourd'hui qui ne sont pas les mêmes qu'il y a 30-40 ans. En 2007, ils avaient commencé une étude et il semblait intelligent à la Municipalité de rassembler des parcelles pour avoir moins de chemins en béton mais qu'ils soient peut-être plus larges et de n'avoir plus qu'un seul pont sur les marais pour traverser mais qu'il soit également plus large pour y passer avec du 40 tonnes. Mais à ce moment dans leur étude, ils avaient consulté les agriculteurs et se sont confrontés à un refus. Les agriculteurs ne voulaient rien faire, entendre ou payer et affirmaient que c'était à la commune de s'en charger. Suite à cela la Municipalité a dû mettre des priorités. Ils entretiennent les chemins mais il n'y aura pas de réfection des chemins. Ils ont mis beaucoup d'argent pour les chalets et pâturages ces 6 ou 7 dernières années. Maintenant la Municipalité n'est pas fermée à relancer le dossier pour essayer de toucher les subventions pour une réfection. Monsieur Cuérel est donc prêt à discuter avec les agriculteurs sur la base de l'étude ATAF qui avait été faite. Mais il faut une volonté de tout le monde de trouver la meilleure solution. Les agriculteurs peuvent donc écrire à la Municipalité s'il y a une volonté commune de rouvrir le dossier.

Monsieur Claude Deriaz n'est pas sûr qu'ils aient dit que les agriculteurs ne voulaient rien payer et que c'était à la Commune de payer. Le problème étant que cela coûte énormément d'argent et à l'heure actuelle certains chemins sont totalement défoncés et ne seront plus utilisables s'il ne se fait rien. Il suffirait juste de bétonner et de refaire une semelle un peu plus profonde faute de quoi plus personne n'utilisera ces chemins.

Monsieur Armin Von Ow clôt la discussion.

Ce dernier soumet au vote les conclusions du rapport de la Commission à savoir :

- d'accepter le rapport tel que présenté en tenant compte des observations et remarques formulées par la Commission,
- de donner décharge à la Commission de gestion pour cette partie de son mandat,
- de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion du patrimoine de plaine portant sur l'exercice 2017-2018.

Les conclusions du rapport sont acceptées à une large majorité (1 avis contraire).

6. Divers et propositions individuelles.

Monsieur Claude Deriaz annonce qu'un point lui semble assez noir dans la sécurité routière à savoir l'endroit où s'arrête le car postal à la gare. En effet, il s'arrête sur le passage piéton. Il demande s'il n'est pas possible de faire un arrêt entre les deux quais inutilisés ? car lorsqu'on passe à l'avenue de la gare à midi lorsque les élèves sortent du train ils sont complètement masqués par le car.

Monsieur Schmid Romain informe que le long de la rue du Russelet il y a passablement de parking sauvage notamment une vieille voiture en fin de vie. N'est-il pas possible de demander de la débarrasser ? Il trouve qu'il y a plusieurs voitures qui perturbent.

Monsieur Grégory Perusset demande à Monsieur Roulet si des mesures ont été prises concernant la défection du bétail en plein clair qui coule devant la ferme et qui engendre une pollution des eaux de surface par le lisier qui s'écoule dans la grille au Chemin Neuf.

Monsieur Cuérel répond tout d'abord que pour le car postal ils sont déjà en discussion mais un arrêt entre les deux quais ne sera pas possible par contre un déplacement de l'arrêt se fera d'ici 6 mois – 1 année. Le circuit du bus sera réorganisé dans le village.

Pour le parking sauvage, ce n'est pas de l'autorité de la Municipalité de demander de faire déplacer un véhicule non utilisé. Et pour les autres véhicules, tant que le passage destiné aux piétons est libre et que celui nécessaire au passage des voitures est suffisant, la Municipalité ne peut rien dire.

Concernant le bétail, un rehaussement a été fait en béton pour que le lisier coule du côté de la ferme.

Monsieur Aurèle Spertini informe que les travaux de la Gloriette ont commencé. Il remercie la Commune pour le tout-ménage qui a bien fonctionné car il a suffisamment d'aide pour rénover la Gloriette. Par contre il cherche un plante-clou de 30 mm et une personne qui aurait des connaissances en ferblanterie.

Monsieur Eric Deriaz informe qu'il a lu dans la presse que l'entreprise Agassi avait été rachetée par Bell. Il demande donc si cela aura de l'incidence sur le prix de l'eau.

Monsieur Mettraux lui répond qu'à l'heure actuelle il n'y a pas de changement car COOP s'installera chez Sylvain and Co.

Monsieur Grégory Perusset demande si le montant de Fr. 1.40 englobe aussi le prix de l'évacuation d'eau ou si c'est uniquement le prix pour l'eau claire. Il demande également s'il y a de la TVA sur les taxes et quand est-ce que le site de l'AIVB sera en ligne car il n'a pas réussi à se connecter ce soir.

Monsieur Mettraux répond que le montant de Fr. 1.40 ne concerne en effet que le prix de l'eau potable. L'AIVB a repris l'eau potable et les taxes d'épuration restent au niveau des communes. La taxe d'épuration va rester inchangée.

Monsieur Perusset demande donc si la commune facturera la taxe en fonction de l'eau consommée. Monsieur Cuérel répond que pas cette année en tout cas.

Monsieur Mettraux répond qu'il n'y a pas encore de site informatique pour l'AIVB mais qu'ils utilisent les sites des communes. Il faut donc aller sous Baulmes.ch et ensuite sous l'onglet Administration et les informations pour l'AIVB se trouvent là. Et pour la TVA il répond que oui l'AIVB est assujettie à la TVA, celle-ci sera de 2,5 % également pour les taxes.

Madame Lattion demande comment ils peuvent calculer la taxe sur l'eau à partir d'avril étant donné que personne n'est venu relever les compteurs.

Monsieur Cuérel rappelle que l'AIVB gère l'eau potable. En janvier la commune a vendu toutes les installations du réseau d'eau potable à l'AIVB. Celle-ci gère uniquement l'eau potable pour les 3 communes de manière indépendante. En font partie des représentants du conseil communal de Baulmes et deux personnes de la Municipalité mais ça n'a rien à voir avec les eaux usées qui restent gérées par la Commune.

Monsieur Mettraux reprend la parole et explique que pour le relevé des compteurs ils n'ont pas besoin de passer dans les maisons pour relever les compteurs. Il leur suffit de passer dans les rues, ils ont une antenne avec une radio fréquence qui va directement lire le compteur. Les compteurs sont identifiés suite à plusieurs passages déjà effectués au mois de mars. Les derniers compteurs ont été relevés vendredi passé.

Monsieur Musy informe que pour Sylvain and Co il ne faut pas trop se faire de souci car le terrain reste propriété de Monsieur Agassi.

Monsieur Eric Deriaz lui répond que le Groupe Bell a construit des abattoirs à Cheseaux il y a 20 ans mais que maintenant tout est décentralisé.

Il demande également quand est-ce que la gravière des Ages va s'ouvrir.

Monsieur Cuérel lui répond qu'elle devrait s'ouvrir fin 2018 début 2019.

Monsieur Grégory Perusset demande si une réponse sera donnée à la lettre reçue par Mme Jeanneret.

Monsieur Von Ow répond que la lettre est adressée au nom du conseil, c'est donc juste une information qui est transmise au conseil mais la Municipalité a également reçu la même lettre et a déjà répondu.

Monsieur Cuérel précise qu'ils ont reçu la même lettre adressée à la Municipalité et qu'ils ont répondu mais qu'une lettre identique a bien été adressée au Conseil. Il propose de donner copie de la réponse qu'ils ont faite.

Monsieur Von Ow propose que nous lui répondions pour lui dire que l'information a été transmise au Conseil.

Monsieur Grégory Perusset propose de la remercier d'avoir écrit et que la Municipalité nous a informé des mesures prises et de leur réponse à la lettre.

Monsieur Von Ow demande donc aux Conseillers s'ils sont d'accord que nous répondions à la lettre ce qui est le cas. Donc une réponse écrite sera faite.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion.

Monsieur Von Ow demande aux Conseillers ou Conseillères qui n'ont pas reçu le nouveau règlement sur papier de bien vouloir passer vers Mme Deriaz à la fin de l'appel ainsi qu'à Monsieur Olivier Deriaz pour la remise d'un document.

7. Appel de sortie

Madame Myriam Deriaz procède à l'appel de sortie. 34 conseillères et conseillers sont présents et 7 absents.

Monsieur le Président Armin Von Ow lève la séance à 20h55.

Le Président :

La Secrétaire :

Armin Von Ow

Myriam Deriaz